

*A bas le Pape! à bas l'Eglise! à bas la religion catholique!!!* C'est qu'en effet, il n'y a de liberté que par le catholicisme, qui est nécessairement et en même temps l'ennemi déclaré de la licence.

Les francs-maçons ont voulu faire crouler le dernier trône catholique dont put s'honorer l'Europe, et par là ôter un appui au Pontife romain, afin que les révolutionnaires italiens puissent agir plus librement, mettre la main sur Rome et y régner enfin.

Voilà ce qui explique toutes ces saturnales auxquelles la révolution vient de se livrer dans la péninsule ibérique. Un travail incessant s'effectue partout dans les bas-fonds de la société européenne, et tout est conduit de manière à amener prochainement quelque grande catastrophe. La chose est claire en effet : depuis un an, l'Autriche qui, grâce aux menées des sociétés secrètes, a déchiré le concordat et qui est aux mains d'un protestant; M. de Beust, n'a-t-elle pas cessé de compter parmi les puissances catholiques, et, par conséquent, d'être un appui pour le St. Siège? Restait encore l'Espagne; seule, elle pouvait rendre la gloire d'avoir un gouvernement catholique qui assurait à Pie IX une protection efficace, si la révolution se déchainait contre Rome. Mais voilà qu'au moment le plus inattendu, au moment où une nouvelle levée de boucliers menace le Pontife-Roi, ce gouvernement catholique de l'Espagne est lui-même emporté par la révolution, et que l'Eglise ne peut plus compter sur les secours qu'il lui promettait.

Que Napoléon III, lui aussi, prenne garde et veille bien; la révolution qu'il a un peu trop caressée, tout en voulant lui opposer des digues, pourrait bien finir par l'emporter lui-même. Son oncle, Napoléon I, le fondateur de la dynastie napoléonienne, a semé dans la révolution; il l'a organisée au lieu de la combattre et de la soumettre; il semble donc juste que cette dynastie dure peu et qu'elle expire étouffée dans les griffes de la révolution. Quoiqu'il arrive, la cause de Dieu et de l'Eglise triomphera, et c'est pour mieux faire sentir la puissance de son bras que Dieu permet que toutes les nations tournent le dos à son Eglise et même s'en déclarent les ennemies. Que ceux qui ont des yeux voient, et que ceux qui ont des oreilles entendent. Celui qui habite au plus haut des cieux se rit des vains desseins des hommes; le grand jour approche; il va prendre en main la verge de fer et briser les nations et les peuples comme s'ils étaient des vases d'argile.

## CORRESPONDANCE

### Concours des fermes les mieux tenues

M. l'Editeur,

On sait que la Chambre d'agriculture, voulant forcer les cultivateurs à introduire graduellement dans leurs cultures toutes les améliorations compatibles avec leurs moyens, a recommandé aux sociétés d'agriculture d'ouvrir des concours pour les fermes les mieux tenues.

Pour atteindre ce but plus vite et plus sûrement, elle a voulu proposer elle-même toutes les conditions de ces concours. Rien de plus raisonnable. Il ne faut pas que chaque société soit abandonnée à l'arbitraire, et souvent à l'ignorance des principes les plus élémentaires en fait de cultures et d'amélioration du bétail. La Chambre a donc nommé au mois de mai dernier un comité pour étudier la question, et proposer les conditions qui peuvent servir de base au programme de chaque société. Ce comité n'a pas encore fait rapport. On ne peut donc pas dire ce que fera la Chambre.

La *Revue agricole*, No. de septembre, a publié sous la signature de M. Perrault, son rédacteur, un plan de concours de

fermes les mieux tenues, sous le titre de "Bons payables au porteur."

C'est une excellente idée qui peut avoir son application pour le plus grand bien des cultivateurs, pourvu que le montant de ces bons ne soit pas trop élevé. Chaque société devra le fixer d'après le nombre des reproducteurs en disponibilité dans le comté. Mais il ne faut pas que les sociétés regardent le plan proposé comme étant l'opinion de la Chambre, et comme devant servir de règle invariable pour l'avenir.

En attendant que le susdit comité ait fait rapport, il peut être permis à chacun de proposer le plan qu'il croit être bon.

C'est pour cela, M. l'Editeur, que je prends la liberté de soumettre à la considération des sociétés d'agriculture un plan que je tiens dans mes cartons depuis plusieurs mois, mais que je n'avais pas encore osé publier, pour ne pas anticiper sur les décisions du comité et de la chambre d'agriculture.

### CONCOURS OUVERT À TOUS LES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, POUR LES FERMES LES MIEUX TENUES.

#### Observations préliminaires.

En ouvrant des concours pour les fermes les mieux tenues, la Chambre d'agriculture B.-C., a eu principalement en vue d'amener insensiblement les cultivateurs à un système améliorateur, raisonné dans ses applications, et progressif dans sa marche.

Le programme doit être tel qu'en s'y conformant, chacun puisse marcher avec assurance dans la voie des améliorations de ses cultures. Il ne doit pas être trop étendu pour ne pas décourager les petits propriétaires ni les débutants dans la carrière agricole; mais il doit l'être assez pour que l'on puisse constater un ensemble d'améliorations réelles, sérieuses et promettant pour l'avenir.

Le grand comme le petit propriétaire, l'homme au gros capital, de même que celui qui ne compte que sur son travail et son économie, doivent y trouver tous les encouragements que chacun, dans sa position, a droit de recevoir de la part d'un corps comme la Chambre d'agriculture.

Les conditions de bonne tenue d'une ferme sont nombreuses et embrassent presque toutes les questions de l'économie rurale. Le programme devra s'en tenir aux principales. Le plan que j'ai l'honneur de proposer en contient 21. Il ne faut pas se flatter de les trouver toutes réunies dans une même exploitation au même degré de perfection. Néanmoins on a droit de supposer que les fermes entrées au concours en réuniront la plus grande partie. Pour que chacune des conditions soit appréciée à sa juste valeur, on représentera leur mérite par un certain nombre de points. Par exemple, telle condition dont le mérite absolu est représenté par le chiffre 12, n'aura que 6 points d'alloués par le jury, si elle n'a que la moitié de ce qu'elle devrait avoir pour être sans reproche.

Le système des points paraît le plus convenable pour obliger le jury à un examen minutieux, raisonné, et à une appréciation équitable. Il est important que l'impartialité du jury soit au-dessus de tout soupçon, et que les concurrents aient confiance dans ses décisions.

#### PROGRAMME.

*Article 1.*—L'étendue de l'exploitation soumise au concours est illimitée. Mais elle n'aura pas moins de 60 arpents en superficie : par exemple 2 arpents sur 30 ou 3 arpents sur 20.

*Article 2.*—L'étendue de chaque culture indiquée ci-après suppose un domaine de 60 arpents. S'il était plus considérable les jurys exigeraient une étendue proportionnée.

*Article 3.*—L'étendue en racines, prairies naturelles, prairies artificielles et pâturages ne devrait pas occuper moins de la